

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/05/17	02/06/17	2017-2493

### 1. Intitulé du projet

Programme d'actions du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques sur le bassin versant de l'Aron et le ruisseau de la Filousière, comprenant la restauration morphologique du lit mineur (recharge en granulats, reméandrage, remise dans le talweg naturel).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat du Bassin de l'Aron

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 5 5 | 3 0 0 | 9 8 0 | 0 0 0 | 1 8

Forme juridique

EPCI

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Restauration morphologique du lit mineur (recharge en granulats, reméandrage, remise dans le talweg naturel): -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (rubrique 3.1.2.0 - nomenclature IOTA) -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m (rubrique 3.1.2.0 - IOTA)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise la restauration des milieux aquatiques pour l'atteinte du bon état des masses d'eau visé par la Directive Cadre sur l'Eau. Il comprend les typologies d'action suivantes:

-Actions sur la continuité et la ligne d'eau.

-Actions sur les berges.

-Actions sur le lit mineur dont :

=> recharge en granulats (821 ml), 4 sites, 3 cours d'eau concernés (Filousière, Tarot, Renaudière), 4 communes concernées (Aron, Mayenne, la Chapelle-au-Riboul, Marcillé-la-Ville).

=> reméandrage (4 562 ml), 12 sites, 10 cours d'eau concernés (Bertoisière, Brosse, Etang du Bois, Filousière, Gravier, Prémambou, Renaudière, Roncinère, Rouairie, Tarot), 9 communes concernées (Grazay, Belgeard, Grazay, Aron, Mayenne, la Bazoge-Montpinçon, Moulay, Marcillé-la-Ville, Champgénéteux, la Chapelle-au-Riboul).

=> remise du lit dans le talweg naturel (3 058 ml), 12 sites, 10 cours d'eau concernés (Aron, Bertoisière, Chasseguerre, Filousière, Prémambou, Renaudière, Roncinère, Rouairie, Tarot, Trébuchère), 11 communes concernées (Bais, Grazay, Loupfougères, Aron, Mayenne, la Bazoge-Montpinçon, Moulay, Marcillé-la-Ville, Champgénéteux, la Chapelle-au-Riboul, Hardanges).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le programme d'actions s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour atteindre le bon état vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau.

Sur le bassin de l'Aron, les actions s'inscrivent dans la continuité de celles déjà réalisées au cours du précédent CRE 2011-2015. En parallèle, une étude a été menée sur le ruisseau de la Filousière et son affluent. Les travaux sont intégrés au programme d'actions porté par le syndicat du bassin de l'Aron.

L'objectif des actions sur le lit mineur consiste à restaurer les fonctionnalités du milieu, altéré, notamment à la suite des aménagements hydrauliques agricoles.

Ces aménagements réalisés dans le lit permettent la diversification des écoulements et l'augmentation de sa teneur en oxygène dissous. Ils permettent de reconstituer un profil en long plus intéressant pour la faune piscicole et un profil en travers moins large favorisant :

- l'accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification, notamment lors des faibles débits d'étiage,
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents,
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique, l'augmentation de la biomasse et de la diversité des espèces présentes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Recharge en granulats/reméandrage : L'apport de granulats doit compenser la perte du stock naturel qui s'est faite lors de l'élargissement artificiel du lit. Le caractère mobilisable du granulat doit permettre au cours d'eau sous des crues, de modeler la diversité des habitats nécessaire au bon fonctionnement écologique du ruisseau.

Pour la diversité des habitats recherchés, et pour ne pas qu'il dévale massivement, le granulat doit être suffisamment grossier (graviers, cailloux, pierres et quelques blocs) mais il doit également comporter un faible pourcentage de matériaux plus fins pour stabiliser l'ensemble.

- Restauration du lit dans le talweg :

Plusieurs travaux sont nécessaires pour cette typologie d'action : Le terrassement du nouveau lit du cours d'eau ou l'alimentation du lit existant ; La mise en place d'un granulat adapté dans le fond permettant de reconstituer l'armure du lit si les matériaux ne sont plus disponibles ; La diversification des habitats avec la mise en place diversifiée des granulats pour faire alterner les faciès d'écoulement et les profondeurs d'eau ; La réalisation de clôture(s), abreuvoir(s) aménagé(s) et passerelle(s) de franchissement, si nécessaire ; La mise en eau du nouveau lit.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour sa mise en œuvre : 1-Faisabilité à étudier avec le propriétaire et l'exploitant ; 2-Réalisation des plans d'aménagement pour les entreprises : relevé topographique, tracé du ruisseau (profils en long et en travers), aménagements à réaliser, planification des travaux ; 3-Réalisation du dossier loi sur l'eau si nécessaire ; 4-Réalisation des travaux par les entreprises.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il n'y a pas de phase d'exploitation pour la réalisation des travaux mentionnés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

Dossier d'Autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire cumulé de recharge en granulats (m)	=> 4 sites => 821 m
Linéaire cumulé de reméandrage (m)	=> 12 sites => 4 562 m
Linéaire cumulé de remise dans le talweg (m)	=>12 sites => 3 058 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ARON  
BAIS  
BAZOGUE-MONTPINCON (LA)  
BELGEARD  
CHAMPGENETEU  
CHAPELLE-AU-RIBOUL (LA)  
GRAZAY  
HARDANGES  
LOUPFOUGERES  
MARCILLE-LA-VILLE  
MAYENNE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

ARON, BAIS, BAZOGUE-MONTPINCON (LA), BELGEARD, CHAMPGENETEU, CHAPELLE-AU-RIBOUL (LA), GRAZAY, HARDANGES, LOUPFOUGERES, MARCILLE-LA-VILLE, MAYENNE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II n°520012930 - Les buttes d'Hardanges ZNIEFF II n°520030058 - Vallée de l'Aron et étangs associés
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un arrêté de protection de biotope est situé sur le bassin versant (FR3800311). Aucun travaux de restauration morphologique du lit n'est localisé sur ou à proximité du zonage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Tarot est classé en réservoir biologique (RESBIO_406). Les espèces ciblées sont la truite fario et l'écrevisse à pieds blancs. Les actions programmées sur le Tarot sont : restauration du lit dans le talweg (250 m), reméandrage (150 m), recharge en granulats (450 m).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par définition, les cours d'eau sont associés aux zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mayenne fait l'objet: - d'un plan de prévention du risque pour l'aléa inondation (par une crue à débordement lent de cours d'eau), approuvé en 2003 - d'un plan de prévention du risque pour l'aléa mouvement de terrain (éboulement, chute de pierres et de blocs), approuvé en 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire - délégation territoriale de la Mayenne (ARS53) nous a fait part de l'impossibilité de nous transmettre les informations cartographiques relatives aux périmètres de protection de captage. A ce titre, nous ne sommes pas en mesure de vérifier cette information.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit est localisé en partie sur le bassin versant (53SI23b). Aucun travaux de restauration morphologique n'est localisé sur ou à proximité du zonage.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit est localisé en partie sur le bassin versant (53SC23a). Aucun travaux de restauration morphologique n'est localisé sur ou à proximité du zonage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature, le projet est excédentaire en matériaux. L'objectif est de reconstituer la couche d'armure sédimentaire des cours d'eau. De part les travaux hydrauliques anciens, ces cours d'eau sont à l'heure actuelle déficitaires vis-à-vis du stock de matériaux mobilisables dans le processus du transport sédimentaire. En ce sens, les travaux permettront de retrouver un équilibre entre le débit liquide et le débit solide (balance de Lane).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet est susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité existante, notamment aquatique. Il s'agit d'une incidence temporaire puisque ces aménagements vise la restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Des prescriptions seront faites pour réduire cet impact potentiel. Les secteurs restaurés seront rapidement recolonisés par la faune et la flore aquatique. L'impact a long terme est positif pour le milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les apports de matériel et de matériaux nécessitent des engins lourds et vont entraîner une augmentation temporaire du trafic routier durant les travaux. Les accès au chantier seront encadrés. Les déplacements sur les prairies seront réduits au maximum pour éviter la détérioration des terrains. Les terrains seront remis en état suite aux travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet risque de provoquer des nuisances sonores lors de la réalisation des travaux du fait de la présence d'engins lourds. Les travaux seront réalisés en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux vont permettre d'améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau. En ce sens, il contribueront à l'atteinte des objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau, à savoir l'atteinte du bon état des masses d'eau.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'accès au cours d'eau pour la réalisation des travaux peut nécessiter la coupe de certains arbres. Ces abattages, sélectifs, seront évités autant que faire se peut. Les arbres présentant des cavités seront préservés. Les accès seront choisis pour impacter le moins possible les milieux en privilégiant les accès existants et un passage unique dans les parcelles.

En phase de chantier, aucun stockage de produits dangereux ne sera réalisé à proximité du réseau hydrographique. Les matériaux utilisés feront l'objet d'une vérification et d'une validation préalable par le maître d'ouvrage, notamment sur les granulats à apporter dans les cours d'eau. Ces granulats proviendront de carrières proches pour correspondre aux caractéristiques géologiques locales.

Pour les périodes de travaux, la prise en compte des espèces inféodées aux milieux aquatiques est prépondérante en évitant la période de reproduction de la truite fario (période ciblée pour les travaux : juillet à octobre) et en évitant des interventions sur les secteurs de présence de l'écrevisse à pattes blanches sur le sous-bassin du Tarot (inventaires réalisés par l'Agence Française pour la Biodiversité).

La période de nidification des oiseaux sera évitée pour les travaux d'abattage éventuel de certains arbres de la ripisylve en excluant la période de mars à juillet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.

Des travaux similaires ont été réalisés dans le cadre du précédent programme d'actions sur le territoire. Les indicateurs de suivi hydromorphologiques montrent une amélioration de la fonctionnalité des milieux sur les sites restaurés.

Le projet va dans le sens des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. Il respecte les orientations et les dispositions du SDAGE Loire Bretagne et est en conformité avec les enjeux du SAGE Mayenne.

Ainsi, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

J'é certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BAIS

le, 16/05/2017

Signature



essus

